SOCIAL
CULTURE
LOISIRS

CHEQUE de TABLE

*Cette prestation permet d'aider les familles pour les **Fêtes de NOEL**. Avec le **CHEQUE de TABLE**, vous pouvez régler certains restaurants et quelques traiteurs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la liste des prestataires agréés sur www.chequedetable.com*

La commande ne peut être établie que par l'ayant droit ou son conjoint.

Vous avez la possibilité de demander le chèque de table dématérialisé

Veuillez passer votre commande au C.I.E.
Du Mercredi 15 Octobre au Jeudi 06 Novembre 2025

8 H 30 à 12 H 00 - 13 H 30 à 17 H 15 – Le Vendredi de 8 H30 à 14 H 00 –

DOCUMENTS à PRESENTER :

- La carte ayant droit C.I.E. **2025**

Ou

- L'avis d'imposition ou non imposition de l'année **2024 (Revenus 2023)**.

Pour les personnes vivant en concubinage, présenter également

- L'avis d'imposition ou non imposition du concubin
- Un document justifiant le lieu de résidence + l'avis d'impôts locaux
- La carte mutuelle de l'ayant droit, s'il y a des enfants à charge.

Vous serez placé dans la grille suivante :

Valeur	Q.F.	TOTAL CHEQUES	Part C.I.E.	Part Famille
Jusqu'à 1 000 €	A-B 1	72.00 €	43,00 €	29,00 €
De 1 000 € à 1 400 €	C-D-E-F 2	72.00 €	36.00 €	36.00 €
+ de 1 400 €	G 3	72,00 €	30.00 €	42,00 €

Calcul du Quotient Familial. **: Net Imposable/12/Nombre de part**

Pour les cas particuliers : Concubinage – Divorce – Contrat d'apprentissage – Année incomplète etc…, le calcul se fait en fonction de la réglementation du C.I.E.

Vous déposez un chèque correspondant à la part de la famille qui sera **débité début décembre 2025**

RETRAIT des CHEQUES : Du Mercredi 3 au Mercredi 17 Décembre 2025

De 8 H 30 à 12 H 00 et 13 H 30 à 17 H 15 – Vendredi de 8 H 30 à 14 H 00

Lors du retrait de ces chèques, vous pouvez faire établir votre carte C.I.E. 2026, sur présentation de l'avis d'imposition 2025.

1 Rue Eugène Claret 90100 DELLE ☎ 03.84.36.25.55 – Fax 03.84.36.19.18 – Email : ciedelle@orange.fr - www.cie-delle.com.fr